

Bulletin du FMI

ENTRETIEN AVEC M. TWEEDIE

Le FMI prend des mesures pour accroître ses ressources en réponse à la crise mondiale

Bulletin du FMI en ligne
6 juillet 2009

- Le Conseil d'administration approuve l'émission d'obligations du FMI
- Une partie des nouvelles mesures vise à soutenir les ressources du FMI en réponse à la crise
- Le FMI envisage de tripler ses ressources totales pour les porter à 750 milliards de dollars

Le Fonds monétaire international met en place des accords d'emprunt bilatéraux qui renforceront son dispositif spécial de lutte contre la crise économique mondiale actuelle et prépare sa première émission d'obligations rémunérées afin d'accroître ses ressources prêtables, selon le Directeur du Département financier du FMI.

Le FMI cherche également à augmenter ses prêts concessionnels et envisage de vendre une partie de ses réserves d'or pour consacrer certains des revenus ainsi obtenus au renforcement des prêts aux pays les plus pauvres frappés par la crise, déclare Andrew Tweedie, Directeur du Département financier du FMI.

Dans un [entretien](#) accordé au *Bulletin du FMI* en ligne, M. Tweedie a indiqué que le FMI est en passe d'atteindre son objectif de 250 milliards de dollars de prêts publics bilatéraux dans le cadre des mesures destinées à tripler les ressources prêtables du FMI pour les porter à 750 milliards de dollars.

D'autres initiatives ont été lancées afin d'injecter des liquidités supplémentaires dans l'économie mondiale au moyen d'une allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS), actif de réserve du FMI, à concurrence de 250 milliards de dollars.

Plusieurs axes de travail

M. Tweedie a ajouté que le FMI étudie simultanément plusieurs pistes visant à renforcer sa base de ressources pour être à même d'aider les pays qui ont besoin d'emprunter auprès du FMI durant la plus sévère récession mondiale depuis plus de 60 ans. Les principaux axes de travail sont les suivants :

- **Accords d'emprunt bilatéraux.** Le FMI est en voie d'atteindre son objectif. [Des accords ont été signés](#) avec le Japon (100 milliards de dollars), le Canada (10 milliards de dollars) et la Norvège (4,5 milliards de dollars). De plus, les États membres de l'Union européenne (UE) se sont engagés sur un montant proche de 100 milliards de dollars et l'engagement de la Suisse atteint 10 milliards de dollars. L'accord le plus avancé avec un État membre de l'UE concerne la France, il déjà été soumis au Conseil d'administration, tandis que les autres accords seront conclus durant l'été.

- **Émission d'obligations.** Le 1^{er} juillet, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un dispositif autorisant le FMI à procéder à sa première émission d'obligations. La Chine s'est déjà engagée à souscrire jusqu'à 50 milliards de dollars, le Brésil et la Russie jusqu'à 10 milliards chacun. L'échéance initiale des obligations est égale à trois mois et peut être prolongée jusqu'à cinq ans.
- **Élargissement des accords d'emprunt.** Le FMI envisage le regroupement des accords de crédit individuels et bilatéraux et des accords de souscription d'obligations dans un cadre formel élargi appelé nouveaux accords d'emprunt. L'objectif est de mettre à la disposition du FMI des ressources supplémentaires pouvant atteindre 500 milliards de dollars si nécessaire pour faire face à la crise mondiale ou à une autre situation d'urgence en cas d'épuisement des quotes-parts.
- **Nouveau pouvoir d'investissement.** Le Conseil d'administration étudiera durant l'été les possibilités d'élargir le pouvoir d'investissement du FMI dans le cadre la mise en œuvre d'un nouveau modèle de financement grâce auquel le FMI sera moins tributaire du revenu d'intérêt de ses prêts pour le financement de ses activités. Le FMI prévoit de procéder à la vente d'une partie de ses réserves d'or afin de constituer une dotation qui dégagerait un revenu.
- **Accroissement des prêts concessionnels.** En parallèle à l'augmentation de ses ressources générales, le FMI prévoit au minimum un doublement de ses ressources destinées aux prêts aux pays pauvres assortis de taux d'intérêt très faibles.
- **Augmentation générale des quotes-parts des États membres.** Une révision des ressources permanentes du FMI (quotes-parts) que les États membres versent à l'institution doit se terminer d'ici à janvier 2011, soit deux ans avant l'échéance initialement prévue. L'objectif est un relèvement permanent du niveau des ressources disponibles pour le FMI.

« Cet ensemble de mesures constitue une véritable réponse des organisations multilatérales à la crise mondiale », estime M. Tweedie. « Tous les pays membres, y compris ceux à faible revenu, verront leur réserves augmenter, ce qui les aidera à gérer les effets de la crise. Le FMI disposera également d'une base de ressources sensiblement élargie ce qui renforcera la confiance du marché tout en bénéficiant aux pays qui ont besoin d'emprunter. »

« Une telle augmentation permettra en outre une remise à niveau de nos ressources qui seront ainsi plus en phase avec les niveaux atteints par les flux commerciaux et financiers mondiaux. »

Modalités de l'émission obligataire

Le 1^{er} juillet, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un dispositif autorisant le FMI à procéder à la toute première émission d'obligations à l'intention des États membres.

Au titre du dispositif, les États membres présentant une position extérieure solide ainsi que leurs banques centrales peuvent conclure des accords de souscription d'obligations jusqu'à un montant donné pour chaque État membre. Le FMI procéderait aux émissions d'effets selon ses besoins liés aux décaissements effectués en faveur d'un autre pays membre.

Les obligations, qui donneraient lieu au versement d'intérêts, seraient négociables uniquement au sein du secteur public, qui comprend les organisations multilatérales telles que les banques régionales de développement.

Ces obligations seraient libellées en DTS, unité de compte du FMI, et assorties d'une échéance initiale de trois mois pouvant être prolongée jusqu'à un maximum de cinq ans. Le paiement des intérêts s'effectuera trimestriellement, au taux d'intérêt moyen du DTS au cours du trimestre antérieur. Les pays membres ayant souscrit ces obligations pourraient en obtenir le paiement immédiat, dans la limite de 15 milliards de DTS, si la situation de leur balance des paiements l'exigeait.

« Ce dispositif novateur permettra d'accroître davantage encore la capacité du FMI à fournir une prompt assistance à ses États membres quand ils en ont besoin » a déclaré Dominique Strauss-Kahn, Directeur général du FMI. « Ce nouvel outil de financement, ajouté à nos autres mécanismes de prêt, témoigne de la ferme volonté du FMI et de ses États membres de traiter résolument les effets de la crise financière et économique mondiale. Dans le même temps, l'émission obligataire du FMI offre à ses membres un placement de premier ordre ».

Élargissement du dispositif d'emprunt

M. Tweedie souligne que le FMI a mené des consultations auprès des 26 membres ayant conclu les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) en y associant d'autres signataires potentiels en vue d'un possible élargissement et assouplissement de ce mécanisme. L'approbation par le Congrès des États-Unis, le 18 juin, d'une [série de mesures concernant le FMI](#), en particulier la décision de porter à 100 milliards de dollars la contribution du pays aux NAE élargis a donné une impulsion supplémentaire à ce processus.

Actuellement, les NAE permettent au FMI de mobiliser quelque 50 milliards de dollars, la part des États-Unis s'élevant à 10 milliards environ. La hausse envisagée des NAE à 500 milliards de dollars permettra de garantir que le FMI dispose des ressources dont il a besoin pour combattre efficacement la crise financière et accomplir sa mission de fournir des ressources supplémentaires lorsque le système monétaire international est menacé.

Nombre des participants actuels aux NAE ont signifié leur volonté d'accroître le montant de leurs accords de crédit et d'autres ont fait part de leur intention d'envisager favorablement de telles augmentations. Par ailleurs, quelques pays du G-20 qui ne font pas partie des participants actuels aux NAE ont indiqué qu'ils sont prêts à prendre part à cet exercice.

Vente de réserves d'or

M. Tweedie a indiqué que, par sa décision du 18 juin, le Congrès américain a autorisé l'Administrateur du FMI pour les États-Unis à voter en faveur de la vente d'[une partie de l'or du FMI pour créer une dotation permettant de financer une part des dépenses de fonctionnement de l'institution](#).

Le Conseil d'administration examinera cet été les modalités des ventes d'or et pourrait décider de vendre de l'or à ce moment-là, dans le respect des directives qu'il a définies afin que cette vente ne perturbe pas le marché mondial de l'or.

- La vente ne pourra concerner que la réserve acquise depuis le deuxième amendement des Statuts du FMI (403,3 tonnes métriques ou 12,97 millions d’onces, soit un huitième du total de ses avoirs en or), et ne devra pas s’ajouter au volume des ventes annoncées par d’autres sources officielles ;
- Le volume des ventes d’or destinées à un ou plusieurs acheteurs officiels devrait être étudiée. En cas d’intérêt insuffisant des officiels, des ventes échelonnées sur le marché pourraient être envisagées.

Augmentation des ressources concessionnelles

Le FMI n’a pas hésité à mettre en garde contre les effets de la crise économique mondiale actuelle sur les pays en développement et a prôné une augmentation des ressources afin que les pays puissent mieux riposter à la crise — notamment pour protéger des secteurs prioritaires comme la santé et l’éducation.

À l’occasion de leur [sommet de Londres](#) le 2 avril, les pays du G-20 ont appelé le FMI à utiliser les ressources additionnelles tirées de la vente d’or proposée, ainsi que les recettes supplémentaires, pour octroyer un surcroît de financements concessionnels et flexibles aux pays les plus pauvres, à hauteur de 6 milliards de dollars sur les 2 ou 3 prochaines années, à condition que cette utilisation soit conforme au nouveau mode de financement. M. Tweedie a précisé que le Conseil d’administration a engagé la réflexion sur ce sujet dès le mois d’avril, avant les réunions de printemps, et que les échanges reprendront à la mi-juillet.

Allocation de DTS pour rehausser les réserves des pays

Le Directeur du Département financier a souligné que des travaux sont en cours afin que l’allocation générale de DTS équivalant à 250 milliards de dollars (approuvée par le G-20 et le Comité monétaire et financier international) prenne effet bien avant l’Assemblée annuelle du FMI prévue en octobre. Le Conseil d’administration a étudié la possibilité d’une nouvelle allocation générale de DTS de 250 milliards de dollars. Les prochaines étapes sont les suivantes :

- si les administrateurs soutiennent le projet à la majorité des votes exprimés, le Directeur général soumet la proposition au Conseil des gouverneurs pour approbation finale ;
- l’approbation d’une allocation générale de DTS par le Conseil des gouverneurs suppose une majorité de 85 % du total des voix attribuées. Elle ne requiert pas d’amendement des Statuts du FMI ;
- une fois approuvée, l’allocation – dont les pays membres bénéficient à proportion de leur quote-part – peut prendre effet rapidement.

Réforme des quotes-parts

Selon M. Tweedie, la prochaine étape consisterait à étudier une augmentation permanente des ressources du FMI fondée sur un relèvement des quotes-parts versées au FMI par les pays membres. Le G-20 a approuvé l’idée que la prochaine révision générale des quotes-parts, qui

devait initialement se terminer d'ici 2013, soit accélérée de façon à se conclure en janvier 2011. À cet égard, M. Tweedie évoque un « calendrier très resserré ».

« Il s'agit d'un point important, puisque la révision générale des quotes-parts augmenterait les ressources générales du FMI et fournirait en outre l'occasion d'un rééquilibrage plus poussé des quotes-parts et des parts de voix en faveur des économies émergentes dynamiques et d'autres pays. C'est donc un élément crucial en matière de réforme de la gouvernance. »

« Les prêts que le FMI concède dans l'immédiat sont décisifs pour combattre la crise, mais l'ensemble des pays membres et le G-20 ont aussi très clairement affirmé que ces prêts ne sauraient se substituer à une augmentation des quotes-parts, laquelle devrait avoir lieu au plus tôt » a-t-il conclu.

Les commentaires sur cet article sont à envoyer à imfsurvey@imf.org

Traduction d'un article paru dans le *Bulletin du FMI en ligne* sur www.imf.org/imfsurvey